



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le lundi 13 janvier 2025.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, FURON Maryse, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	15
Pouvoirs	:	03
Votants	:	18

Absents excusés ayant donné procuration : BASLE Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice), JARRY Emilie (pouvoir à OLIVIER Christian), PALIERNE Fabrice (pouvoir à VETIER Anthony),

Absents excusés : Néant.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

-Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian OLIVIER déclare la séance ouverte à 20h00.

-Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Anthony VETIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

-20250101 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

URBANISME

-20250102 ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 31).

FINANCES

-20250103 Contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD.

-20250104 Médiathèque – Bulles des prés.

RESSOURCES HUMAINES

-20250105 Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

-20250106 Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet.

20250101 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

-Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 23 mai 2020 n° 2020.05.04) :

- Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Dates	Objets
10/12/2024	Acquisition de panneaux signalétiques villes et villages fleuris pour un montant de 566.60 HT €, soit 679.92 € TTC – Ets SIGNATURE CENTRE OUEST RENNES

- Décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Décisions	Dates	Objets et montants
Révision loyer	01/01/2025	Logement du 1 Allée des Bruyères : Loyer de 441,33 € révision annuelle à 455,71 €
Révision loyer	01/01/2025	Logement du 1 Bis Rue Brune : Loyer de 203,57 € révision annuelle à 210,20 €

➤ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250102 ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 31)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction zone U. Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m ²	Acquéreurs
31	220 M ²	M. et Mme JOUAULT Jean et Marie-Joseph

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Approuver le CCCT du lot 31 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.**

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250103 Contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD

Exposé des motifs

La Convention Territoriale Globale (CTG), projet de territoire signé entre Vitré Communauté, les 46 communes et la CAF d'Ille et Vilaine est une convention cadre précisant les enjeux et priorités en matière de politique sociale et familiale sur le territoire.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer sur une période de 5 ans le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre de services en direction des habitants et des familles.

La CTG s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé mettant en lumière les besoins et enjeux de territoire. Ce diagnostic permet de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté. Pour rappel, il a recensé toutes les offres de service aux familles (Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Parentalité ; Animation Vie Sociale : Pilotage ; Logement ; Accès aux droits ; ...). Il a permis ensuite d'établir un plan d'action en définissant des priorités et les moyens nécessaires et en poursuivant les objectifs suivants :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin.
- Pérenniser et optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des cofinancements.
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CTG permet, de fait, d'optimiser les ressources sur le territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Au regard de ces éléments, les élus ont fait le choix de réaliser un seul diagnostic à l'échelle intercommunale, mais de décliner en 5 conventions territoriales globales correspondant aux 5 secteurs définis pour l'activité des RPE (Relais Petite Enfance).

Le secteur SUD est composé de 19 communes : Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, St-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergéal, Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, Gennes-sur-Seiche, La Selle-Guerchaise, Moussé, Moutiers, Visseiche

Pour mener à bien la déclinaison des objectifs de la CTG à l'échelon du secteur SUD, les 19 communes ont mis un comité de pilotage composé des référents des communes. Pour ce faire, un chargé de coopération est recruté pour effectuer les missions suivantes :

- 1) Organiser et animer le comité de pilotage
- 2) Mettre en place la coordination globale de la CTG du secteur SUD
- 3) Mettre en place des actions en fonction des thématiques de la CTG, à savoir la mise en place d'un pôle ressource enfants (3 ans et plus), maintenir et développer l'accueil ALSH, mettre en place un outil commun d'information.
- 4) Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement, et accès aux droits » sur le secteur SUD
- 5) Mettre en adéquation les offres d'accueil aux besoins des familles
- 6) Animer la mise en réseau des acteurs
- 7) Organiser et animer la relation avec la population

Les 19 communes du Secteur SUD ont validé l'option de portage du poste de chargé de coopération de la CTG par le centre social du pays de la Guerche de Bretagne « Kreiz23 » afin de bénéficier d'une part

d'un environnement professionnel, managérial, et matériel propice à l'exercice de ses missions, et d'autre part, d'une optimisation financière pour l'ensemble des communes.

Le temps de travail du poste de chargé de coopération est arrêté à 80% ETP. Le coût de la mise à disposition du salarié est estimé à 116 117 € sur 3 ans, soit 38 706 € par an. Le coût de cette mise à disposition comprend le coût du salaire, la mutuelle, l'achat d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable avec les abonnements, leur maintenance, et une estimation des frais kilométriques. Le poste est financé à hauteur de 50% par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, soit 19 200 €. Le reste à financer par les communes est de 19 506 €. Ce coût est partagé entre les 19 communes et est arrêté à la somme de 0,6984 € par habitant pour une année pleine, et selon la population INSEE, comme suit :

Communes	Nombre d'habitants	Coût du poste /an
Argentré-du-Plessis	4678	3 267 €
Availles-sur-Seiche	682	476 €
Bais	2516	1 757 €
Brielles	695	485 €
Domalain	2067	1 444 €
Drouges	514	359 €
Etelles	2709	1 892 €
Gennes-sur-Seiche	960	670 €
La Guerche de Bretagne	4461	3 116 €
La Selle Guerchaise	163	114 €
Le Pertre	1401	979 €
Moulins	740	517 €
Moussé	338	236 €
Moutiers	936	654 €
Rannée	1104	771 €
Saint-Germain-du-Pinel	1007	703 €
Torcé	1270	887 €
Vergéal	823	575 €
Visseiche	864	603 €
Total	27928	19 506 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20230906 du conseil municipal en date du 9 octobre 2023 autorisant la signature de la CTG conclue avec la CAF d'Ille et Vilaine pour une durée de 5 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Considérant que le recrutement d'un chargé de coopération permettra la mise en œuvre des déclinaisons de la CTG sur le secteur SUD du territoire de Vitré Communauté,

➤ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'approuver les termes du projet de contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD, annexé à la présente délibération

- D'approuver les modalités de financement de ce poste
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250104 Médiathèque – Bulles des prés

Depuis 17 ans la commune de La Guerche de Bretagne organise un festival dédié à la bande dessinée. Dans le cadre de la participation de la médiathèque de notre commune à cet évènement, des rencontres sont proposées lors de ce temps fort culturel.

Pour l'édition 2025, les rencontres seront organisées sur temps scolaire, au mois d'octobre. Chaque rencontre dure environ 1 heure. Les auteurs se déplacent sur les différents sites du lundi 29 septembre au vendredi 03 octobre.

La commune de La Guerche de Bretagne assure les relations contractuelles directes avec les auteurs : contrats, frais de bouche, d'hébergement et de transport.

Une participation de 125 € par classe rencontrée est demandée aux communes voulant bénéficier de cette prestation, soit pour Domalain un montant total de 250€.

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- VALIDE** la participation de la Médiathèque au Festival « Bulles des prés ».
- S'ENGAGE** à réserver 2 accueils de classe, pour un montant total de 250 €.
- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250105 Création au 1^{er} février 2025 d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

En fonction de l'ancienneté des agents et de conditions d'échelon, le statut de la fonction publique prévoit la possibilité d'avancement de grade. C'est le cas d'un agent de la commune qui détient aujourd'hui le grade d'adjoint technique. L'agent étant motivé et donnant entière satisfaction, Monsieur Le Maire souhaite nommer cet agent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2025.

Vu le C.G.C.T,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- De créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} février 2025 ;
- D'inscrire ce poste au tableau des emplois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250106 Suppression au 2 février 2025 d'un poste d'Adjoint technique à temps complet

Une fois l'agent nommé sur son nouveau grade, il convient de fermer son ancien poste qui ne sera plus occupé. Ainsi le poste d'Adjoint technique à temps complet qui était occupé par l'agent sera fermé le 2 février 2025.

Vu le C.G.C.T,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- De supprimer un poste d'Adjoint technique à temps complet au 2 février 2025 ;
- D'enlever ce poste du tableau des emplois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

QUESTIONS DIVERSES

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
20250101	Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.	21/01/2025	21/01/2025
20250102	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 31)	21/01/2025	21/01/2025
20250103	Contrat de mise à disposition du poste de chargé de coopération CTG du secteur SUD	21/01/2025	21/01/2025
20250104	Médiathèque – Bulles des prés	21/01/2025	21/01/2025
20250105	Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	21/01/2025	21/01/2025
20250106	Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet	21/01/2025	21/01/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 24 février 2025 à 20h00.



Le Maire,
Christian OLIVIER

Le secrétaire de séance
VETIER Anthony

